



Jusqu'au 15 avril 2019

Département de la Drôme : aide à la pratique amateur

Le Département de la Drôme propose des aides pour les structures menant des projets visant à développer, fédérer, valoriser et qualifier la pratique amateur sur le territoire. Demandes à déposer jusqu'au 15 avril 2019.

Le Département de la Drôme réaffirme son soutien aux structures menant des projets visant à développer, fédérer, valoriser et qualifier la pratique amateur sur le territoire.

Conscient du rôle prépondérant que ces initiatives jouent en matière de cohésion sociale, le Département, à travers le schéma départemental des enseignements artistiques, a étendu son appel à projets à un grand nombre de structures :

- les associations et fédérations de pratiques amateurs : chorales, harmonies, etc.,
- les établissements d'enseignements artistiques (toutes disciplines confondues),
- les acteurs culturels professionnels : acteurs développant les pratiques amateurs en lien avec un événement culturel professionnel, équipes artistiques, lieux de résidence et de diffusion (hors établissements culturels labellisés).

Une attention particulière sera portée aux projets à destination de publics empêchés (handicap, insertion, seniors,...), en partenariat avec une structure médico-social.

46 projets ont été soutenus en 2017. 100 000 € seront dédiés par la collectivité à cette aide en 2019.

Afin de solliciter l'aide du Département en 2019, vous devez saisir en ligne vos demandes sur le nouveau portail de dématérialisation des demandes de subventions.

<https://mesdemarches.ladrome.fr/>

Demandes à déposer à partir du **15 janvier 2019** jusqu'au **15 avril 2019**.

Pour tout renseignement : Service du Développement Culturel - 04 75 79 26 01

Source : [lien](#)

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/departement-de-la-drome-aide-a-la-pratique-amateur>